

09/04 – Tableau de suivi des mesures prises contre le Covid-19

Bénin / Cameroun / Ghana / Niger / Nigeria / Togo

*FAM d'après informations SER / CAA de la zone*

	Premier cas confirmé	Nombre de cas confirmés 09 Avril	Nombre de morts au 09 Avril	Quarantaine des voyageurs	Suspension de la plupart ou tous les vols commerciaux	Fermeture des frontières terre, mer, air	Interdiction des rassemblements et fermeture des lieux d'enseignement et de culte	Transports en commun: restrictions du nombre de passager et mesures de protection obligatoires chauffeurs et passagers	Lock Down
<b>Bénin</b>	16-mars	26	1	X		22-mars	22-mars	30-mars	30 Mars: Cotonou, Porto-Novo et 10 autres villes 08 Avril: Port du masque obligatoire dans les communes sous cordon sanitaire; Confinement strict, sauf déplacements essentiels
<b>Cameroun</b>	6-mars	730	9	X	13-mars	18-mars	18-mars	22-mars	06 Avril: port du masque obligatoire à Douala
<b>Ghana</b>	13-mars	313	6	X	17-mars	22-mars	15-mars	22-mars	La fermeture des frontières qui devait prendre fin le 5 avril, a été prolongée jusqu'au 19 Avril: le pays restera ouvert au transport de marchandises, ainsi qu'au retour des citoyens et des ressortissants étrangers titulaires d'un permis de séjour ghanéen qui seront soumis à une quarantaine obligatoire de 14 jours
<b>Niger</b>	19-mars	342	11	X	20-mars	20-mars	21-mars		29 Mars: Couvre-feu à Niamey; 01 Avril: Premiers cas hors de Niamey (Maradi)
<b>Nigeria</b>	27-févr.	276	6	X	20-mars	23-mars	22-mars	23-mars	30 Mars: Lagos, Abuja, Ogun ; 02 Avril: Bauchi ; 06 Avril: Yobe et Jigawa Marchés ouverts un jour sur deux, entre 1000 et 1400
<b>Togo</b>	6-mars	70	3	X	20-mars	21-mars	20-mars	05 Avril: Grand Lomé: Suite aux protestations de la population, suspension temporaire des mesures restrictives dans les secteurs des transports urbains (principalement taxis-motos)	21 Mars: Lomé, Tsévié; Kpalimé, Sokodé 02 Avril: Etat d'urgence sanitaire et couvre-feu (19:00-06:00) déclaré pour 3 mois dans l'ensemble du pays. Des mesures pour aider les populations sont mises en place, y compris la gratuité temporaire de l'électricité et de l'eau.